

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1196

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.